

## LA DIRECCTE de Basse-Normandie

- Les missions de l'inspection du travail
- Contrôle l'application du droit du travail (code du travail, conventions et accords collectifs) dans tous ses aspects:
- Santé et sécurité ;
- Mise en place et fonctionnement des institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, CHSCT, délégués syndicaux,...).
- Obligation de négocier ;
- Durée du travail ;
- Travail illégal...
- Est invitée au CHSCT : rôle consultatif.
- Conseille et informe les employeurs, les salariés et les représentants du personnel sur leurs droits et obligations.
- Médiation lors des conflits collectifs.

